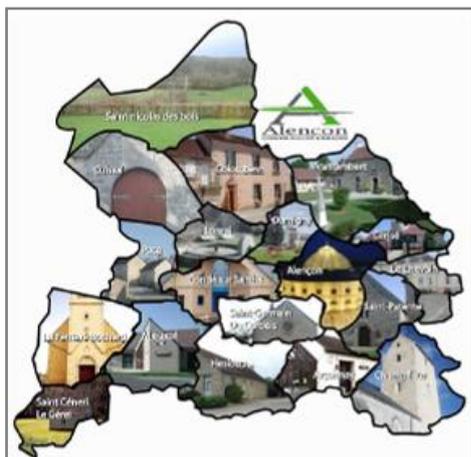


DOCUMENT DE CADRAGE POUR LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT



Maîtrise d'Ouvrage :
Communauté Urbaine d'Alençon (61)

Périmètre :
L'ensemble des aménagements de zones d'habitat et d'activités de la Communauté Urbaine d'Alençon

Date de l'étude :
Décembre 2007 - Avril 2009

Coût de l'étude :
15 000 euros H.T.

MISSION

Concernant les aménagements urbains (habitat et activités), afin de s'assurer d'une urbanisation cohérente et harmonieuse (respectueuse de l'environnement et des paysages), la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) a souhaité disposer d'un outil de cadrage et d'aide à la décision pour les futurs aménagements.

OBJECTIF DE LA MISSION

Ce document cadre a pour objectifs de :

- Formaliser les volontés de la Communauté Urbaine d'Alençon en matière de qualité environnementale des aménagements.
- Fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'un document permettant d'harmoniser les pratiques et les règles d'aménagement à l'échelle du territoire communautaire
- Permettre une bonne intégration des futurs aménagements (habitat et activités) dans leur contexte local et dans leur environnement.
- Anticiper les impacts environnementaux des futurs aménagements afin de les diminuer au maximum.

RESULTATS OBTENUS

(EXTRAIT SUR LE THEME ESPACES PUBLICS - DEPLACEMENTS)

Article 1 : Organisation urbaine (traitement exemplaire des espaces publics) et Déplacements

Introduction - Contexte :

L'organisation urbaine et spatiale et la conception des aménagements conditionnent leur perception et leur intégration au tissu urbain existant. Pour une bonne valorisation du site, les éléments urbains, paysagers et sociaux du contexte local doivent être pris en compte (quartiers voisins, topographie, trame parcellaire...).

Cette organisation spatiale a également une influence sur le cadre de vie et les déplacements des usagers de ces zones d'activités (personnels, clients, fournisseurs, visiteurs - augmentation des transports de marchandises et des déplacements des personnes).

Or, depuis 25 ans, les consommations liées au transport ont augmenté de 70 %. Les principales causes sont la croissance continue des trafics de marchandises et de voyageurs, la progression des modes de transports routiers ainsi que l'augmentation de la mobilité urbaine et périurbaine. Les contraintes qui s'imposent aux gestionnaires et aux aménageurs de zone en terme de déplacement et des différents modes de transport en sont d'autant plus nombreuses.

Le vélo est l'un des transports alternatifs à la voiture dont l'utilisation doit être encouragée pour limiter les pollutions atmosphériques et sonores liées au trafic routier. Depuis une quinzaine d'années, Alençon et la Communauté Urbaine se préoccupent d'améliorer la circulation des vélos par toute une série d'aménagements urbains.

On considère qu'environ un tiers de la voirie de la ville d'Alençon est aménagé pour les cyclistes (pistes ou bandes cyclables, zones limitées à 30 km/h).

Enjeux :

Assurer la qualité et la pérennité de l'organisation de la zone

Prendre en compte le contexte urbanistique, paysager et social

Suivre dans le temps la gestion des espaces publics, des parcelles privatives et des parcelles en attente de commercialisation

Organiser efficacement la voirie et les accès

Favoriser l'intégration du projet en créant des liaisons avec les infrastructures et les services existants

Sécuriser les voies d'accès et de transit

Permettre l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Favoriser les modes de déplacement alternatifs par la mise en place d'infrastructures adaptées (pistes cyclables, voies piétonnes...)

Prescriptions environnementales

1. ESPACES PUBLICS			
PHASE DE VERIFICATION :		Autorisation d'urbanisme	
NATURE DE LA VERIFICATION :		Plan, Calculs et Notice descriptive fournis par le Maître d'Œuvre (MO)	
CRITERES	PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES	ILLUSTRATIONS	
		A PRIVILEGIER	A PROSCRIRE
Conception d'ensemble	Les découpes parcellaires s'appuient sur les éléments du paysage	 	
	Les terrassements sont pris en compte pour une optimisation sur site et un entretien facilité		
	Valorisation du site depuis les axes structurants		
Voiries	Accès au site sécurisé (véhicules légers et poids lourds)	 	
	Limitation au maximum des placettes et impasses (consommatrices d'espaces)		
	Hierarchisation des voies : emprises différentes selon les typologies de voiries (voies principales, secondaires, cheminements...)		
	Présence de pistes cyclables et de cheminements piétonniers continus		
	Desserte de la zone par le réseau de transport en commun		
	Accès aux personnes à mobilité réduite (aménagement des trottoirs...)		
Utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement au niveau des voiries (revêtements, peintures à l'eau, produits labellisés...)			
Eclairage public	Utilisation de lampe basse consommation , voire de LED		
	Optimiser l'éclairage public : limiter le nombre de candélabres au strict minimum (cheminements piétonniers, carrefours), diriger l'éclairage pour éviter toute pollution lumineuse (vers le ciel et les habitations), moduler les horaires d'éclairage et l' intensité lumineuse .		
	Candélabres esthétiques et homogènes sur toute la zone d'aménagement		
Eléments techniques	Regroupement des bornes incendie, chambres, bouches à clés autour des candélabres, dans un " carré technique " en béton à intervalle régulier (facilite l'entretien et permet une adaptabilité de la zone, quand le découpage parcellaire n'est pas encore connu).		
Signalétique de la zone	Choix d'un nom pour la zone	  	
	Signalisation d'un itinéraire le plus direct et le plus sécurisé pour arriver jusqu'à la zone		
	Pour les ZA d'une certaine taille (plus de 5 entreprises), afficher un plan de la zone à l'entrée		
	Choix d'une signalétique claire, esthétique et homogène sur toute la zone		
	Encadrer et limiter les affichage publicitaires		
Stationnement	Parkings des personnels des entreprises et espaces de chargement / déchargement (voir espaces privés).		
	Parkings visiteurs : disposition en îlots périphériques et intégration par des aménagements paysagers (talus plantés, haies, bardages bois...)		
	Prévoir un espace de stationnement pour les deux roues et vélos		
	Utilisation de matériaux drainants (dalles gazon, chaussées drainantes...)		